

Les groupements d'employeurs

Déclaration du groupe Artisanat

Créés depuis plus de 30 ans, pour aider des TPE à répondre à leurs besoins d'emplois, les Groupements d'employeurs ne sont pas toujours parvenus à se développer, en dehors du secteur de l'agriculture.

Les atouts de ce dispositif sont pourtant multiples, comme le montre le Rapport préparatoire à l'avis en s'appuyant sur des expériences concrètes menées dans certains territoires ou secteurs professionnels.

Il peut apporter aux entreprises les compétences qu'elles n'auraient pas pu s'attacher directement, faute d'être en capacité d'offrir un emploi à temps plein.

Il peut également apporter son appui en termes de formation et de qualification des salariés mis à disposition auprès des diverses entreprises du Groupement.

Plus largement, il peut s'avérer un outil précieux dans le cadre du plan de développement économique d'un territoire, en favorisant l'émergence de projets partenariaux et en facilitant la rencontre entre l'offre et la demande locales d'emploi.

Au vu de ces potentialités, la formule du groupement d'employeurs mérite d'être réinvestie, tout particulièrement par les secteurs qui rencontrent des tensions sur les embauches et par ceux qui sont fortement utilisateurs de temps partiels.

Les branches professionnelles ont, à ce titre, un rôle essentiel à jouer.

Elles peuvent s'appuyer sur les données de leurs observatoires pour favoriser la mise en place de Groupements, comme elles peuvent concevoir des mesures pour améliorer la notoriété de ces dispositifs auprès des entreprises et des salariés.

Si de telles évolutions sont souhaitables, elles ne sauraient cependant suffire à éliminer certains obstacles au développement des Groupements d'employeurs.

Ceux-ci reposent, avant tout, sur la volonté d'entreprises acceptant de partager entre elles des emplois, mais aussi d'être solidairement responsables des défaillances potentielles d'un des membres de la structure. Or, une telle responsabilité est reconnue pour freiner l'adhésion des TPE.

C'est pourquoi, il importe de trouver des mécanismes de mutualisation de nature à réduire le risque attaché à cette solidarité financière et à atténuer, ainsi, la frilosité des TPE à l'égard des Groupements.

Il convient par ailleurs de rester réaliste quant à la capacité des Groupements à répondre aux difficultés de recrutement que connaissent nombre d'entreprises artisanales dans les secteurs des métiers de bouche et de la fabrication industrielle notamment.

En effet, malgré l'appui qu'ils peuvent apporter en termes de qualification de salariés, au service de leurs adhérents, il leur sera toujours difficile de répondre à des besoins immédiats en main d'œuvre qualifiée dans les domaines connaissant une pénurie de candidats.

Pour autant, les Groupements d'employeurs n'en restent pas moins des outils à mobiliser au service de l'emploi, notamment à une échelle locale.

Il convient donc de renforcer leur attractivité et leurs capacités à se structurer.

C'est le sens de cet avis et le groupe de l'artisanat l'a voté.